AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BLP 26-5-72 316188

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

A - RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENTS (pluies du 12 au 14 mai) - Les traitements conseillés précédemment qui auraient été appliqués avant ces pluies devront être renouvelés rapidement dans les régions suivantes:

AIN: néant - ARDECHE: au sud du Doux - DROME: en entier sauf entre Rhône et Herbasse ISERE: au sud-est d'une ligne Roybon-Rives-Pont de Beauvoisin - LOIRE: au nord-ouest d'une ligne St Just la Pendue-Boën-St Bonnet le Château - RHONE: région 6 - SAVOIE: néant - HTE SAVOIE: régions 65 et 67.

Dans les autres régions, suivre une cadence normale compte tenu de l'importance des précipitations ultérieures, en particulier contre les tavelures pour lesquelles le danger reste important, notamment vers le 25 mai où de nouvelles taches apparaitront (contaminations du 9), et contre la bactériose du noyer, l'évolution du végétal ayant été retardée par le dernier refroidissement. Toutefois la plus grande partie de la zone de production de noix est concernée par le paragraphe précédent.

B - EXTENSIONS OU RESTRICTIONS DE TRAITEMENTS

V I G N E

MILDIOU DE LA VIGNE - BLACK-ROT DE LA VIGNE - Seules les pluies du 9 mai ont été favorables à l'achèvement de la maturité des germes, aussi un traitement sera nécessaire après la prochaine pluie prolongée (3 à 6 jours après contre le mildiou, 8 à 12 jours après contre le black-rot, suivant que l'un ou l'autre est plus à craindre). Il restera limité aux rangs proches des vignes abandonnées si le black-rot est le principal ennemi. S'il s'agit de combattre le mildiou seul, il restera limité aux premiers foyers habituels au nord de la latitude de Tain et Tournon, mais de suite généralisé plus au sud.

VERS DE LA GRAPPE - L'activité des papillons, limitée au sud de la région, déjà très faible en début de mois, a été presque totalement interrompue par le froid. Elle reprendra, mais alors en toutes régions, avec le prochain réchauffement important. Un bulletin ultérieur précisera les conditions d'application du premier traitement.

ARAIGNEES ROUGES SUR VIGNE - Des éclosions assez nombreuses ont déjà été constatées qui s'intensifieront au prochain réchauffement. Il conviendra alors de vérifier la présence des acariens et d'appliquer un traitement dès que la pullulation apparaitra importante.

ARBRES FRUITIERS

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Un traitement ne s'impose encore que dans les zones détaillées au premier paragraphe de ce bulletin, dans la mesure toutefois où l'état de maturité des fruits le permet.

Dans les autres régions il ne deviendra nécessaire qu'après les premières pluies importantes, mais également dans les mêmes limites vis à vis de la récolte.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

- en pépinières et sur arbres en formation, se référer au 1er paragraphe pour les zones chaudes.

P.1 137

- en pépinières dans les régions non visées par le précédent bulletin ainsi que sur fruits, l'activité des papillons reprendra et se généralisera au prochain réchauffement à toute l'aire de culture du pêcher.

Un bulletin ultérieur précisera alors les dates d'application du premier traitement.

CARPOCAPSE - L'activité des papillons est encore nulle en toutes régions et aucun traitement ne sera nécessaire avant la fin du mois.

COCHENILLE ROUGE SUR PECHER ET POIRIER - Les premières éclosions de cet insecte en extension ont été notées dans l'extrême sud de la région. Le retour de températures plus élevées favorisera leur essaimage de sorte qu'un 1er traitement sera nécessaire dans les derniers jours du mois de mai sur les vergers contaminés des régions 131, 132, 133, 142, 143, 145 et 152.

ARAIGNEES ROUGES - Au retour de la chaleur les éclosions deviendront nombreuses dans les régions froides et dans les situations les plus froides des régions moyennes. La surveillance devra donc s'étendre à ces régions ainsi que l'application d'acaricides en cas de pullulations bien apparente.

Dans les autres régions, la surveillance sera maintenue, de nouvelles éclosions pouvant encore se produire alors que la dernière application a perdu son efficacité.

CONCOURS DE DETECTION DES MALADIES DE LA VIGNE, DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE

Comme chaque année, notre Station organise un concours de détection qui constitue un complément extrêmement précieux à son réseau d'observations et permet d'ajuster au mieux ses avertissements aux situations locales. Il est ouvert à tous, abonnés ou non.

Il vise principalement les maladies suivantes:
- mildiou, black-rot, brenner, botrytis sur vigne
- mildiou sur pomme de terre
- mildiou et alternaria sur tomate.

Il pourra éventuellement être étendu à d'autres maladies si leur extension anormale a présenté au cours de la saison un caractère certain de gravité.

Les envois comporteront:
- pour la vigne, soit une ou plusieurs feuilles, soit une ou plusieurs grappes atteintes
- pour la pomme de terre et la tomate, une ou plusieurs feuilles.

Il est bien entendu qu'il devra toujours s'agir des premières attaques constatées, soit sur feuilles, soit sur grappes.

Chaque envoi devra être accompagné des indications suivantes:
- nom, prénom et adresse postale complète de la personne ayant récolté l'échantillon
- commune et lieu-dit de la parcelle où la maladie a été découverte
- date exacte de la récolte
- variété ou cépage sur lequel l'échantillon a été prélevé

Seront récompensés par un abonnement pour l'année 1973 au bulletin et à la revue "Phytoma" les envois répondant aux critères suivants:
- Porter manifestement les symptômes d'attaques primaires d'une des maladies citées
- Etre le premier de sa commune dans les zones d'appellation en ce qui concerne la vigne ou un des deux premiers de chaque région naturelle de notre découpage dans les autres cas.

Les envois non récompensés feront l'objet d'une réponse personnelle précisant le motif de leur rejet.

Les envois seront effectués à la: Station d'Avertissements Agricoles Rhône-Alpes
55 rue Mazenod - 69- LYON (3ème)

L'Ingénieur d'Agronomie chargé
des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX